

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

Arrêté n° 53/2026
Portant réouverture du terrain d'honneur de
football du stade Lucien Masson à
Migennes

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération
Migennaise,

Vu les articles L. 5211-2, 2212-1 et 2212-2 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rouvrir le terrain d'honneur de football
du stade Lucien Masson suite à l'application d'un traitement sur la
pelouse,

ARRÊTE

Article 1er. Le terrain d'honneur de football du stade
Lucien Masson est rouvert à compter du lundi 13 avril
2026.

Article 2 -Ampliation de cet arrêté est transmise à tous
les utilisateurs habituels.

Fait à Migennes, le 13/04/2026.

Le Président,

François BOUCHIER



Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 089-248900383-20260413-ARR53_2026-AR

